



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_248

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Musée Crozatier – exposition 2026 : label Exposition d'intérêt national, demandes de subventions, recherche de mécénat et de partenariat pour l'exposition avec le Mobilier national
----------------	--

Rapporteur : Marc GIRAUD

Depuis sa fondation en 1604, le Mobilier national joue un rôle clé dans la valorisation de l'artisanat d'art et du savoir-faire français. Il témoigne de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel français, ainsi que de son rayonnement international.

En 1976 sont fondés les ateliers conservatoires nationaux de la dentelle, au Puy-en-Velay et à Alençon, ateliers rattachés à l'administration du Mobilier national. Les œuvres réalisées par les dentellières d'après des modèles d'artistes contemporains enrichissent les collections nationales et illustrent la vitalité de l'art de la dentelle au 21^e siècle.

Dans le cadre de sa programmation culturelle et motivé par le cinquantenaire des ateliers nationaux du Puy-en-Velay et d'Alençon, le musée Crozatier souhaite présenter du 6 juin 2026 au 5 janvier 2027 une exposition avec le Mobilier national (titre non arrêté).

Cette exposition sera conçue en concertation avec le Mobilier national et le musée des beaux-arts et de la dentelle d'Alençon. Elle présentera des pièces en dentelle issues des deux ateliers nationaux et les fera résonner avec d'autres œuvres sorties des autres ateliers du Mobilier national notamment les tapisseries de Beauvais mais également les meubles de l'Atelier de Recherche et de Création. Seront aussi présentées des pièces contemporaines en céramique et porcelaine issues des collections de Sèvres et de Limoges.

Cette exposition mettra l'accent sur le geste et les savoir-faire des techniciens d'art par la présentation de photos, de vidéos, de témoignages donnant la parole aux lissiers, dentellières, ébénistes qui œuvrent quotidiennement dans les ateliers du Mobilier national. Elle donnera aussi la parole aux artistes dont les œuvres ont été traduites en dentelle ou en tapisseries.

Elle sera accompagnée d'une publication coéditée avec le Mobilier national et le musée des beaux-arts et de la dentelle d'Alençon, doublée d'une programmation culturelle dynamique en direction des scolaires, des habitants de la Haute-Loire et des départements proches (Loire, Puy-de-Dôme, Cantal, Lozère, Ardèche, Rhône). Des passerelles seront créées avec les structures culturelles de l'Agglomération (théâtre, bibliothèque, conservatoire...) pour mettre en valeur des thématiques à décliner dans les arts plastiques et le spectacle vivant.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXPOSITION 2026

DÉPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)	
Transport œuvres et déplacements	80 000 €	<u>Recettes propres</u> - Billetterie - Boutique	87 000 € 68 000 € 19 000 €
Assurance	25 000 €		
Restauration d'œuvres	5 000 €		
Guidage (vacataires), médiation, programmation culturelle, évaluation	18 000 €		
Conception, scénographie	50 000 €	<u>Subventions</u>	110 000 €

<i>dont droits d'exposition</i>	2 000 €	- ETAT / DRAC - Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes - Conseil départemental de Haute-Loire	15 000 € 65 000 € 30 000 €
Communication	62 000 €	Mécénat	3 000 €
Catalogue <i>dont droits photo</i>	10 000 € 2 000 €		
Boutique (hors catalogue)	10 000 €	Reste à charge : Agglomération du Puy-en-Velay	70 000 €
Saisonniers pour la surveillance spécifique des salles de l'exposition	10 000 €		
TOTAL DES CHARGES	270 000 €	TOTAL DES PRODUITS	270 000 €

Il est proposé d'inscrire cette exposition dans le cadre de l'appel à projet national *Exposition d'intérêt national* en vue d'obtenir le label. L'obtention du label permettra d'augmenter la visibilité et la notoriété de l'exposition et d'obtenir une subvention plus conséquente de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

L'exposition peut être subventionnée par la DRAC et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par le Conseil départemental de Haute-Loire. Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention du montant le plus élevé possible auprès de ces trois partenaires publics.

En outre, des entreprises privées seront sollicitées pour du mécénat sous forme d'aide financière, matérielle ou partenariale. Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la recherche de mécénat ainsi que des partenariats.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 09/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME la tenue d'une exposition en 2026 sur le Mobilier national au musée Crozatier,
- VALIDE le budget prévisionnel de 270 000 euros avec inscription des crédits au budget primitif 2026 (250 000 euros) et 2027 (20 000 euros pour le retour des œuvres),
- AUTORISE Monsieur le Président à demander le label d'Exposition d'intérêt national,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- ACCEPTE le versement des subventions accordées pour l'exposition,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander le versement des subventions,
- AUTORISE la recherche de mécénat sous forme d'aide financière, matérielle et partenariale pour l'exposition,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette exposition.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20251006-DEL_CC2025_248-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_249

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Musée Crozatier : demande de subvention auprès du Département de la Haute-Loire dans le cadre d'acquisitions et de restaurations d'œuvres
----------------	---

Rapporteur : Marc GIRAUD

Entre octobre 2024 et septembre 2025, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a acquis quatre œuvres de Charles Maurin et fait restaurer trois œuvres graphiques et 16 objets métalliques appartenant aux collections du musée Crozatier. Ces acquisitions et restaurations sont éligibles au financement par le Département de la Haute-Loire à hauteur de 20 %, dans le cadre du Schéma Départemental des musées.

Le montant total de ces opérations est de 9 618 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter une subvention à hauteur de 20 % auprès du Département de la Haute-Loire, soit 1 923 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 09/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès du Département de la Haute-Loire une subvention de 1 923 € pour l'acquisition et les restaurations d'œuvres du musée Crozatier réalisées entre octobre 2024 et septembre 2025,
- ACCEPTE l'attribution de ladite subvention pour le compte du musée Crozatier,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de la subvention du Département de la Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_250

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Musée Crozatier / Exposition Japon : convention de mécénat avec le Crédit Agricole Loire-Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Marc GIRAUD

Du 21 juin 2025 au 4 janvier 2026 se tient au musée Crozatier l'exposition *Japon. Archipel des arts*.

Dans ce cadre, le service Patrimoine cherche à développer des soutiens avec des partenaires, qu'ils soient privés ou publics.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, fortement ancrée sur le territoire des départements de la Loire et de la Haute-Loire et désirant contribuer à l'attractivité et au développement culturel de son territoire, a souhaité s'associer à l'exposition et apporter son soutien financier à hauteur de 5 000 € à la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'exposition.

La convention ici annexée définit les conditions et modalités du mécénat entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire et la Collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de mécénat entre la Communauté d'agglomération et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, au titre de l'exposition *Japon. Archipel des arts*,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_251

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Pays d'art et d'histoire, programmation 2026 : demandes de subventions auprès du Département de la Haute-Loire et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
----------------	---

Rapporteur : Marc GIRAUD

Le Pays d'art et d'histoire assure la valorisation et l'animation du patrimoine du territoire de la Communauté d'agglomération. Ses missions principales sont de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, d'inciter à un tourisme de qualité, d'initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme.

À ce titre, le Pays d'art et d'histoire établit chaque année deux programmations mettant en valeur les différents patrimoines (industriel, vernaculaire, immatériel, religieux, civil...). Elles proposent des visites guidées aux thématiques diverses, des conférences, des expositions temporaires et itinérantes, ainsi que de nombreux ateliers et visites pédagogiques. Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire publie des brochures sur le patrimoine à destination de tous les publics.

Afin de mener à bien les missions du Pays d'art et d'histoire en 2026 et au regard de la convention « Pays d'art et d'histoire » signée entre la Communauté d'agglomération et le ministère de la Culture, il est proposé au Conseil communautaire de solliciter les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels : le Département de la Haute-Loire (13 000 euros) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (8 000 euros).

Le plan de financement prévisionnel de la programmation PAH 2026 :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement (sans charges du personnel permanent et hors vacations des guides-conférenciers)	33 000 €	Département de la Haute-Loire	13 000 €
		DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	8 000 €
Vacations des guides-conférenciers	32 000 €	Billetterie (visites guidées et animations)	26 000 €
		Autofinancement (reste à charge de la Communauté d'agglomération)	18 000 €
TOTAL	65 000 €	TOTAL	65 000 €

Pour information

<i>Personnel permanent PAH : 3 ETP</i>	144 000 €	<i>Autofinancement (reste à charge de la Communauté d'agglomération)</i>	144 000 €
--	-----------	--	-----------

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 09/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- CONFIRME la programmation d'animations et de sensibilisation des habitants au patrimoine sur le territoire par le Pays d'art et d'histoire en 2026,
- VALIDE le budget prévisionnel avec inscription des crédits au budget primitif 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de solliciter des subventions auprès du Département de la Haute-Loire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, d'en accepter l'attribution et d'en demander le versement,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_252

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Service Patrimoine : Pass'Card en Velay - Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme (saison 2025) : avenant n° 1
----------------	--

Rapporteur : Marc GIRAUD

Une convention de partenariat a été signée avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay, concernant la vente de Pass'card en Velay « 3 monuments » et « 5 monuments » en 2025. L'article 2.1 de la convention précise que la période de vente et d'utilisation des Pass Card court jusqu'au 11 novembre 2025. La convention peut être renouvelée par voie d'avenant.

Il est proposé par l'Office de tourisme de vendre et d'accepter l'accès aux monuments partenaires aux détenteurs de Pass Card au-delà du 11 novembre 2025, selon un calendrier établi en accord avec les partenaires de ce dispositif.

Il vous est proposé de prolonger par voie d'avenant la période de vente et d'utilisation du Pass Card jusqu'au 31 décembre 2025, les autres clauses de la convention restant inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 de la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, prolongeant la période de vente et d'utilisation du Pass card jusqu'au 31 décembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention de partenariat et tout document s'y rattachant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_253

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

Objet :	Musée Crozatier : adhésion au dispositif Pass'Région seniors et modification de la grille tarifaire du service Patrimoine
----------------	---

Rapporteur : Marc GIRAUD

La Région Auvergne-Rhône-Alpes va mettre en place le *Pass'Région Seniors*, une carte mise à disposition de l'ensemble des habitants de 65 ans et plus de la Région pour les inciter à fréquenter les établissements culturels, les sites touristiques, les clubs sportifs et plus largement les commerces du territoire, grâce à des avantages et des réductions proposées par les partenaires de ce dispositif.

En tant qu'acteur du tourisme et bénéficiaire d'un accompagnement régional au cours de ces dernières années, la Région propose à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de s'associer à ce dispositif, ce qui permettra une visibilité accrue auprès de ce public cible.

Être partenaire de ce dispositif implique de proposer un avantage exclusif aux détenteurs du Pass, de signer une convention de partenariat (ici annexée) avec la Région et d'enregistrer gratuitement notre structure et notre offre sur un site dédié au dispositif. Il est à noter que l'avantage proposé sera à la charge de la Communauté d'agglomération, sans prise en charge de la part de la Région.

Il est proposé d'adhérer au dispositif *Pass'Région Seniors* et d'offrir aux détenteurs du Pass une réduction de 1 euro sur le billet d'entrée au musée Crozatier, selon le tarif en vigueur pour ce public cible. La grille tarifaire du service Patrimoine est modifiée en conséquence et jointe ici en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 09/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'adhérer au dispositif *Pass'Région Seniors*,
- DÉCIDE d'offrir aux détenteurs du *Pass'Région Seniors* une réduction de 1 euro sur le billet d'entrée au musée Crozatier, selon le tarif en vigueur pour ce public cible,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat *Pass'Région Senior* avec la Région,
- DÉCIDE de référencer le musée Crozatier et l'offre proposée sur le site de la Région dédié à ce dispositif.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_254

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Piscines communautaires : adhésion au dispositif Pass'Région seniors et modification de la grille tarifaire
----------------	---

Rapporteur : Stéphane CLABAUX

La Région Auvergne-Rhône-Alpes va mettre en place le *Pass'Région Seniors*, une carte mise à disposition de l'ensemble des habitants de 65 ans et plus de la Région pour les inciter à fréquenter les établissements culturels, les sites touristiques, les clubs sportifs et plus largement les commerces du territoire, grâce à des avantages et des réductions proposées par les partenaires de ce dispositif.

En tant qu'acteur du tourisme et bénéficiaire d'un accompagnement régional au cours de ces dernières années, la Région propose à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de s'associer à ce dispositif, ce qui permettra une visibilité accrue auprès de ce public cible.

Être partenaire de ce dispositif implique de proposer un avantage exclusif aux détenteurs du Pass, de signer une convention de partenariat (ici annexé) avec la Région et d'enregistrer gratuitement notre structure et notre offre sur un site dédié au dispositif. Il est à noter que l'avantage proposé sera à la charge de la Communauté d'agglomération, sans prise en charge de la part de la Région.

Il est proposé d'adhérer au dispositif *Pass'Région Seniors* et d'offrir aux détenteurs du Pass une réduction de 10 % sur les entrées unitaires des piscines communautaires. Cette réduction sera applicable à partir du 01/01/2026 sur les tarifs suivants :

- baignade,
- baignade + balnéo,
- balnéo seule lorsque le site le propose.

La grille tarifaire des piscines communautaires, en annexe, intègre les tarifs avec les réductions de 10 % relative au *Pass'Région Seniors* de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 09/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'adhérer au dispositif *Pass'Région Seniors*,
- DÉCIDE d'offrir aux détenteurs du *Pass'Région Seniors* une réduction de 10 % sur les entrées baignade, baignade + balnéo, balnéo seule dans les piscines communautaires,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat *Pass'Région Senior* avec la Région,
- DEMANDE le référencement des piscines communautaires sur le site de la Région dédié à ce dispositif.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20251006-DEL_CC2025_254-DE



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_255

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUDAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Lydie CHAUCHAT Sports

Objet :	Le Puy Football 43 Auvergne : subvention de partenariat pour la saison 2025/2026
----------------	--

Rapporteur : Stéphane CLABAUX

La Communauté d'agglomération soutient financièrement les clubs sportifs dont les équipes premières évoluent au niveau national de leurs championnats amateurs et qui contribuent ainsi à la promotion du territoire.

Le Puy Football 43 Auvergne est une des associations phares de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Au terme de la saison 2024/2025, l'équipe fanion du club a terminé première du groupe A du championnat de France National 2 et évolue désormais en championnat de France National, future Ligue 3. L'équipe première féminine joue pour sa part en division 3 (D3F), qui constitue le troisième échelon national du football féminin français.

Participer à ces deux championnats engendre de nombreux et lointains déplacements, une forte logistique organisationnelle et une préparation physique très importante.

Le niveau de classement des équipes premières du Puy-Foot constitue une reconnaissance pour l'engagement du club qui vise l'excellence sportive. Ce dernier contribue dans ce cadre à valoriser, à l'échelle nationale, l'image de la collectivité et le rayonnement de l'ensemble de l'Agglomération.

L'association Le Puy Foot 43 participe également activement à la formation des plus jeunes, notamment de part son école de foot et sa section sportive en collaboration avec les collèges.

L'ensemble des équipes du Puy Foot 43, féminines comme masculines, et la forte implication du club pour son territoire constituent donc un véritable marqueur et un modèle fédérateur pour le sport sur l'Agglomération. C'est à travers ces éléments que se fonde l'accompagnement de la collectivité.

Au regard des ces éléments ; il vous est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 €, montant identique accordé pour la saison 2022-2023 au club Le Puy Foot 43.

La subvention dépassant le seuil de 23 000 €, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 12 avril 2000 et décret d'application du 6 juin 2001), une convention de financement et de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de contrôle par la Communauté d'agglomération devra être signée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 09/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE pour l'association Le Puy Football 43 Auvergne pour la saison 2025/2026, une subvention de 250 000 €,

Délibération n° DEL_CC2025_255 du 30/09/2025

- AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 72

Contre : 2

Gilles OGER, Maryse POURRAT

Abstention : 5

Laurent BARBALAT, Jean Yves BERAUD, Laurent JOHANNY, Daniel JOUBERT, Philippe RITTER

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_256

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Tir sportif de Beaulieu : lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la gestion du site
----------------	--

Rapporteur : Stéphane CLABAUX

La convention de mise à disposition du site du tir sportif de Beaulieu arrivera à échéance le 18 novembre 2025.

Conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), étant donnée la présence de la salle de fitness / remise en forme attenante aux installations de tir, une procédure de sélection préalable doit être lancée avant la signature d'une nouvelle convention.

Cette dernière prendra la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui permettra de juger de la qualité du projet, de la capacité technique et de la solidité du modèle économique et financier des candidats. La durée de la convention d'occupation du domaine public sera de six ans, elle sera assortie d'une redevance annuelle de 2 400 €.

La procédure sera lancée en octobre 2025 et s'achèvera mi-novembre par la signature de la nouvelle convention.

Le cahier des charge de l'AMI est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 09/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la gestion du site du tir sportif de Beaulieu,
- FIXE le montant de la redevance annuelle à 2 400 €,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 6 ans.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_257

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville du Puy-en-Velay : modification des modalités attribution de la « Prime sortie de vacance »
----------------	--

Rapporteur : Jérôme BAY

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville du Puy-en-Velay 2025-2030, une prime spécifique dite « **prime sortie de vacance** » a été instaurée afin d'encourager la remise sur le marché de logements vacants depuis plus de 5 ans.

Il a été décidé lors de la dernière délibération du Conseil communautaire du 12/12/2024 n° 62 que la « **prime sortie de vacance** » soit octroyée sur validation du comité technique avec les conditions suivantes :

- Le logement est déclaré vacant depuis plus de 5 ans à la DGFIP,
- Un dossier Anah de rénovation est réalisé dans le cadre de l'OPAH-RU,
- Pour les bailleurs qui remettent leur logement sur le marché locatif ou pour les propriétaires occupants qui en font leur résidence principale après travaux.

La conjoncture nationale rend peu lisible et incertaine les évolutions des règles d'attributions des aides ANAH. À ce jour, les enveloppes 2025 de l'ANAH sont totalement consommées sur le département et les enveloppes ANAH 2026 seront également fortement contraintes. Ce contexte pourrait pénaliser des projets portés par des propriétaires bailleurs, notamment lorsqu'ils mobilisent les financements « **Action Cœur de Ville** » (Action Logement), sans passer par l'ANAH.

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier, les conditions d'attribution de la « **prime sortie de vacance** » instaurée par la délibération n° 62 du 12 décembre 2024, dans le cadre de l'OPAH-RU du centre-ville du Puy-en-Velay. Les nouvelles conditions de validation en comité technique sont les suivantes :

- Le logement est déclaré vacant depuis plus de 5 ans à la DGFIP,
- Un dossier Anah de rénovation est réalisé dans le cadre de l'OPAH-RU et/ou un dossier de financement « Action Cœur de Ville » d'Action Logement,
- Pour les bailleurs qui remettent leur logement sur le marché locatif ou pour les propriétaires occupants qui en font leur résidence principale après travaux.

Le montant de la « **prime sortie de vacance** », reste inchangé et s'élève à 5000 € par logement, dans la limite de l'enveloppe globale de 302 500 € votée dans la délibération n°62 en date du 12/12/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 10/09/2025

Le Conseil Communautaire :

Délibération n° DEL_CC2025_257 du 30/09/2025

- APPROUVE le projet de modification des conditions d'attribution de la « Prime sortie de vacance »,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette évolution.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_258

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	SPL : Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes - rapport sur les actions entreprises par la SPL à la suite des observations émises par la CRC
----------------	---

Rapporteur : Jérôme BAY

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes (CRC) a procédé à un contrôle des comptes et de gestion de la SPL du Velay à compter de 2017. Le rapport d'observations définitives a été présenté en séance du Conseil communautaire du 25 septembre 2024.

Conformément à l'article L.243-9-1 du Code des juridictions financières, la collectivité doit délibérer sur le rapport des actions entreprises par la SPL à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes après passage en conseil d'administration de la société.

Le Conseil d'administration de la SPL s'est tenu le 10 septembre 2025.

Le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes a dressé 6 recommandations à la SPL du Velay :

Recommandation n°1 : S'attacher à la recherche d'une représentativité équilibrée des femmes et des hommes au conseil d'administration, en lien avec les collectivités et établissements publics locaux actionnaires.

Action : Les 3 nouvelles adhésions à la SPL du Velay ont donné lieu à la désignation de femmes en tant que représentantes desdites collectivités. Lors du renouvellement des assemblées municipales en 2026, il sera rappelé cette obligation légale à l'ensemble des actionnaires.

Recommandation n°2 : Améliorer la transparence des cessions de biens immobiliers en privilégiant la procédure d'appel à promoteurs.

Action : Au titre des futurs traités de concessions conclus par la SPL du Velay, l'organisation d'appel à promoteurs sera privilégiée dans le cadre des opérations de commercialisation.

Recommandation n°3 : Dresser, avant de s'engager dans un traité de concession, un état des lieux préalable pour les opérations d'aménagement d'envergure ou exposées à des risques de réalisation particuliers (réhabilitation).

Action : Pour les opérations complexes, un état des principaux risques susceptibles de faire évoluer financièrement le contrat initial et dans la mesure du possible, leur quantification (coût aléas travaux, foncier, contraintes de dépollution, coût supplémentaires aléas environnementaux) seront annexés au contrat de concession.

Recommandation n°4 : Mettre fin à la situation porteuse de conflits d'intérêts, par l'effet du cumul de fonctions de président-directeur général de la SPL et de président du groupement d'employeurs des entreprises publiques du Velay (GEEPLV).

Action : Une assemblée générale extraordinaire du groupement d'employeurs s'est tenue en date du 25 février 2025 afin de désigner un nouveau Président au GEEPLV.

Recommandation n°5 : Clarifier et simplifier les relations financières de la SPL du Velay avec le GEEPLV.

Action : Depuis le rapport final, il a été procédé à des modifications statutaires en date du 25 février 2025 afin que le Groupement d'employeurs puisse dorénavant porter des contrats de fonctionnement pour la structure.

Recommandation n°6 : Se doter de moyens propres permettant à la société d'exercer ses missions.

Action : Compte tenu de la taille des structures SEML et SPL, le fait de disposer de moyens

Délibération n° DEL_CC2025_258 du 30/09/2025

propres à chacune des structures ne s'avère pas économiquement viable.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 10/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport transmis par la SPL relatant les actions mises en œuvre suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_259

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Micro-crèches PAJE d'Aiguilhe et de Chaspinhac : approbation du nouveau tarif horaire à compter du 1er janvier 2026
----------------	---

Rapporteur : Marielle ROCHER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, par délibération de son Conseil communautaire du 11 mai 2023, a accepté de confier la délégation de service public des structures d'accueil d'Aiguilhe, de Chaspinhac et de Cussac-sur-Loire à l'Association Micro-crèche ADMR Agglomération.

Dans le cadre de l'article 37 du contrat de concession signé en juin 2023 entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Association Micro-crèche ADMR Agglomération, le délégataire doit soumettre à la collectivité pour approbation une proposition de tarifs pour l'exercice à venir pour les micro-crèches d'Aiguilhe et de Chaspinhac, en fonctionnement PAJE.

Ainsi, le 14 mai 2025, M CAUSSE Daniel, Président de l'Association Micro-crèche ADMR Agglomération, a transmis la proposition de tarif horaire pour les Micro-crèches "Les Chaspinous" et "De Fil en Aiguilhe", établie à 10 €/ heure (tarif identique pour les deux établissements) et applicable au 1^{er} janvier 2026.

Cette proposition est en augmentation par rapport à 2025 (9,95 € / heure).

D'après les données communiquées par le délégataire, l'augmentation des tarifs pour les deux crèches engendrerait une hausse des recettes annuelles de 1 948,90 €. Parallèlement, les dépenses annuelles devraient augmenter de 8 515,91 €, en lien avec le contexte inflationniste et les revalorisations salariales des deux dernières années. Malgré cette évolution des tarifs, un déficit de 32 315,48 € est prévu.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 10/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la proposition de tarif horaire pour les Micro-crèches "Les Chaspinous" et "De Fil en Aiguilhe", établie à 10 € / heure et applicable au 1^{er} janvier 2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20251006-DEL_CC2025_259-DE

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_260

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Délégation de Service Public des établissements d'Accueil du Jeune Enfant : communication des rapports annuels 2024
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Conformément à l'article 42 du contrat DSP, chaque délégataire doit fournir chaque année à l'autorité délégante, avant le 1er juin, le rapport mentionné aux articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

- **Rappels des caractéristiques générales de la DSP**

Le nom des établissements d'accueil du jeune enfant, le délégataire désigné par le Conseil Communautaire pour la prise en charge de la gestion et de l'exploitation de chaque structure et la durée du contrat DSP sont repris dans le tableau ci-après :

Nom de la structure	Communes	Agrément	Délégataire	Durée du contrat
Micro-crèche « De Fil en Aiguilhe »	Aiguilhe	10	Association Micro-Crèche ADMR Agglomération	1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028
Micro-crèche « Les Chaspinois »	Chaspinhac	9		
Micro-crèche « Les P'tits Pas »	Cussac-sur-Loire	10		
Micro-crèche « Minipouce »	Lavoûte-sur-Loire	10	Association Micro-crèche ADMR Minipouce	1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028
Micro-crèche « Minipouce »	Saint-Vincent	10		
Micro-crèche « Libellules et Papillons »	Allègre	12	Association Petite Enfance ADMR 43	1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028
Multi-accueil « Arc-en-Ciel »	Chadrac	17	Groupe Objectifs	1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028
Multi-accueil « Le Pays Imaginaire »	Rosières	22		1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 puis 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2028
Multi-accueil « Farandole »	Vorey	18	Association Familles Rurales de Vorey sur Arzon	1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028

Le délégataire assure l'exploitation et la gestion du service délégué à ses risques et périls, afin de garantir la qualité du service rendu aux usagers et la conservation du patrimoine mis à disposition pour l'exploitation du service délégué.

Les missions du délégataire sont détaillées à l'article 6 du projet de contrat. Les caractéristiques des prestations confiées au titulaire du contrat sont présentées ci-dessous pour l'établissement d'accueil de la petite enfance :

- Proposition d'une réponse adaptée aux besoins de garde aux familles pour les enfants de moins de 4 ans et accueil des enfants en situation de handicap jusqu'à 6 ans ;
 - Inscription des enfants sur la base des décisions de la commission d'attribution des places de la collectivité (hors places en accueil d'urgence qui sont de la compétence du délégataire) et optimisation du taux de fréquentation ;
 - Mise en place d'une organisation en adéquation avec la recherche du bien-être, du soin, du développement, de l'éveil et de l'épanouissement du jeune enfant ;
 - Organisation, gestion administrative, financière et technique, coordination et animation de la structure ;
 - Reprise du personnel du précédent délégataire en application de l'article L.1224-1 du code du travail, recrutement du personnel nécessaire, mise à disposition des moyens humains nécessaires à l'exploitation du service, gestion des ressources humaines ;
 - Respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
 - Application du règlement de fonctionnement à celui de la collectivité, du projet éducatif et pédagogique, du projet social et du protocole de soins ;
 - Exploitation de toutes les ressources pédagogiques et ludiques offertes par l'établissement, en particulier les salles de vie, espaces extérieurs, espace de jeux ;
 - Perception des recettes liées à l'activité du service et actions permettant la bonne fréquentation de la crèche ;
 - Entretien, maintenance, réparations et, dans les conditions précisées dans la présente convention, renouvellement des équipements mis à disposition ;
 - Gestion des relations avec les usagers ;
 - Fourniture des couches selon les exigences de la PSU, étant précisé qu'il doit être possible pour les familles qui le souhaitent de fournir les couches ;
 - Communication pour la promotion des offres de service ;
 - Suivi des relations avec l'ensemble des partenaires ;
 - Gestion de la restauration en liaison froide : fourniture et service des repas, collations et goûters aux enfants accueillis, sous réserve de permettre aux familles qui le souhaitent de fournir des collations et/ou goûters ;
 - Gestion de la blanchisserie et lingerie ;
 - Entretien des espaces verts et nettoyage extérieur du bâtiment.
- **Indicateurs d'activités, données sociologiques, ressources humaines, actions, données financières**

Vous trouverez ci-dessous pour chaque structure une synthèse des indicateurs d'activités, des données sociologiques, des ressources humaines, des actions destinées aux enfants et des données financières. Les rapports complets sont joints à cette synthèse.

Aiguilhe		Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	10	12
	Nombre de jours d'ouverture	107	227
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	71,18 %	70,80 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	29	37
	Nombre d'enfants	37	40
	Nombre de fratries	8	3

	Nombre de familles monoparentales	0	1
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	0	3
<p>Il est constaté une augmentation du nombre d'heures facturées pour l'année 2024, du nombre de familles et d'enfants accueillis en lien avec l'accroissement de la capacité d'accueil (10 à 12 places) mais une légère baisse du taux d'occupation.</p>			
RESSOURCES HUMAINES		<ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable de structure à 0,46 ETP - 2 auxiliaires de puériculture (= 1,51 ETP) - 2 CAP petite enfance (1,55 ETP) Soit 3,52 ETP dont 3,06 ETP auprès des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de structure à 0,33 ETP - Assistante administrative à 0,45 ETP - 5,94 ETP auprès des enfants
<p>Deux agents assistent la directrice dans les tâches uniquement administratives. Neuf professionnelles ont assuré des remplacements d'arrêts maladie et de professionnelles parties en formation. Le passage à 12 places a entraîné l'embauche d'une personne en CDI (30h par semaine)</p>			
ACTIONS destinées aux enfants		Sorties à la ferme Bel air, passerelle avec l'école, journée Carnaval, grande semaine de la petite enfance, sortie à la bibliothèque, fête été, semaine du goût, expérimentation de journées sans jouets, fête de Noël, ateliers avec le relais petite enfance et les assistantes maternelles	Spectacle en janvier, journée cocooning et relaxation, carnaval, crêpes, sortie à la ferme Bel Air, éveil musical, semaine nationale de la petite enfance, projet intergénérationnel avec l'EHPAD St Joseph du Puy, atelier boulangerie, fête de l'été, confection de la soupe de potiron pour Halloween, fête de Noël avec spectacle et moment convivial autour de la bûche de Noël
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	9,20€ par heure de garde	9,80€ par heure de garde
	Dépenses	102 615,16 €	269 861,76 €
	Recettes	91 213,71 €	242 797,89 €
	Déficit	-11 401,45 €	-27 063,87 €
<p>Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants nettement supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 77 601,79 € en charges et + 45 371,05 € en recettes.</p>			

Chaspinhac	Du 1er juillet au 31 décembre 2023	Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
-------------------	---	--

INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	9	9
	Nombre de jours d'ouverture	107	227
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	72,60 %	81,53 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	20	22
	Nombre d'enfants	21	24
	Nombre de fratries	0	2
	Nombre de familles monoparentales	2	0
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	0	0
Il est constaté une augmentation du nombre d'heures facturées pour l'année 2024, du nombre de familles et d'enfants accueillis en lien avec l'accroissement des heures contractuelles, de l'ouverture de la structure de 2,5 jours supplémentaires et de l'accueil de nouveaux enfants en occasionnel			
RESSOURCES HUMAINES	- 1 responsable de structure à 0,46 ETP - 2 auxiliaires de puériculture (= 1,86 ETP) - 2 CAP petite enfance (= 2 ETP) Soit 4,32 ETP dont 3,86 ETP auprès des enfants	- 1 responsable de structure à 0,34 ETP - 3 ETP auprès des enfants	
Rien à signaler concernant les mouvements de personnels en 2024			
ACTIONS destinées aux enfants	Passerelle avec l'école, activités au sein du jardin partagé de la mairie, journée mardi gras, grande semaine de la petite enfance, fête des parents en juillet, fête de Noël	Galette des rois, chandeleur, carnaval, dégustation de gaufres, sortie à la ferme Bel Air, semaine de la petite enfance, jardin partagé, fête d'été, semaine du goût, balade nocturne fête de Noël	
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)	9,20€ par heure de garde	9,80€ par heure de garde
	Dépenses	71 145,22 €	192 430,65 €
	Recettes	92 108,17 €	217 476,57 €
	Excédent	20 62,95€	25 045,92 €
Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 2 449,32€ en charges et + 25 139,26€ en recettes.			

Cussac-sur-Loire		Du 1er juillet au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	10	10
	Nombre de jours d'ouverture	107	227
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	78,53 %	73,59 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	23	31
	Nombre d'enfants	26	33
	Nombre de fratries	3	2
	Nombre de familles monoparentales	1	1
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	1	1
Il est constaté une diminution des heures réalisées et facturées en 2024 par rapport à 2023 malgré l'ouverture de la crèche une journée de plus. Le taux d'occupation a été moins élevé en 2024 par rapport à 2023 car la structure n'a plus accepté les augmentations des heures des contrats initiaux.			
RESSOURCES HUMAINES	- 1 responsable de structure à 0,43 ETP - 2 auxiliaires de puériculture (= 1,11 ETP) - 3 CAP petite enfance (2,3 ETP) Soit 3,84 ETP dont 3,41 ETP auprès des enfants	- Responsable de structure à 0,33 ETP - Assistante administrative à 0,45 ETP - 3,41 ETP auprès des enfants	
Trois professionnelles ont assuré des remplacements d'arrêts maladie et de professionnelles parties en formation.			
ACTIONS destinées aux enfants	Activités à thème à l'année (ex : animaux de septembre à décembre) ; grande semaine de la petite enfance ; fête d'été, roi de l'oiseau, passerelle avec l'école, visite au relais petite enfance, intervention lire et faire lire	Sortie à la ferme Bel Air, Eveil musical, semaine de la petite enfance, projet intergénérationnel, fête d'été, fête d'Halloween, fête de Noël, thème des activités autour des animaux et « Pop » le Dinosaur	
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif moyen de PSU des familles	1,84 €	1,36 €
	Dépenses	99 711,77 €	220 442,10 €
	Recettes	110 963,35 €	232 108,39 €
	Excédent	11 251,58€	11 666,29 €
Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de			

résultat réalisé fait apparaître des montants supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 7 235,31 € en charges et + 17 447,48 € en recettes.

Lavoûte-sur-Loire		Du 1er juillet au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	10	10
	Nombre de jours d'ouverture	107	221
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	70,31 %	65,38 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	25	21
	Nombre d'enfants	26	24
	Nombre de fratries	1	3
	Nombre de familles monoparentales	0	2
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	4	0
Il est constaté une diminution des heures réalisées et facturées sur 2024 par rapport à 2023, en lien avec la baisse de la natalité, le départ de nombreux enfants à l'école et la fermeture de la structure 6 jours de plus qu'en 2023			
RESSOURCES HUMAINES	- 1 responsable de structure à 0,43 ETP - 1 auxiliaire de puériculture à 0,54 ETP - 4 CAP petite enfance (3,16 ETP) Soit 4,13 ETP dont 3,7 ETP auprès des enfants	- Responsable de structure à 0,43 ETP - Assistante administrative à 0,1 ETP - 3,31 ETP auprès des enfants	
Un agent assiste la directrice dans les tâches uniquement administratives et une professionnelle en CDI a démissionné.			
ACTIONS destinées aux enfants	Partenariat avec les médiathèques de Lavoûte et de Saint-Vincent, rencontre passerelle avec le centre de loisirs et avec les écoles, atelier nature avec l'association « Des pieds à Terre », sortie au jardin Henri Vinay,...	Galette des rois, déplacement au théâtre Mayapo, à l'espace sensoriel O'5 sens, au musée Crozatier, au parc du Neyrial, goûter avec les enfants et les familles, spectacle de Noël, pédagogie en plein air	
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif moyen de PSU des familles	1,52 €	1,86 €
	Dépenses	85 510,16 €	204 835,00 €
	Recettes	91 144,49 €	208 749,56 €

	Excédent	5 634,33 €	3 914,56 €
<p>Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants nettement supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 26 423,24 € en charges et + 28 347,08 € en recettes.</p>			

Saint-Vincent		Du 1er juillet au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	10	10
	Nombre de jours d'ouverture	107	224
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	68,04 %	66,65 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	26	24
	Nombre d'enfants	28	28
	Nombre de fratries	3	5
	Nombre de familles monoparentales	1	3
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	3	0
<p>Il est constaté une diminution des heures réalisées et facturées sur 2024 par rapport à 2023, en lien avec la baisse du nombre d'enfants présents les mercredis, les vacances scolaires et la fermeture de la structure 3 jours de plus qu'en 2023</p>			
RESSOURCES HUMAINES		<ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable de structure à 0,43 ETP - 1 auxiliaire de puériculture à 0,46 ETP - 4 CAP petite enfance (3,65 ETP) Soit 4,11 ETP dont 3,68 ETP auprès des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable à 0,43 ETP - Assistante administrative à 0,1 ETP - 3,84 ETP auprès des enfants
<p>Un agent assiste la directrice dans les tâches uniquement administratives et trois professionnelles ont assuré des remplacements d'arrêts maladie et de professionnelles parties en formation.</p>			
ACTIONS destinées aux enfants		Partenariat avec les médiathèques de Lavoûte et de Saint-Vincent, rencontre passerelle avec le centre de loisirs et avec les écoles, atelier nature avec l'association « Des pieds à Terre », sortie au jardin Henri Vinay,...	Galette des rois, temps convivial sur le thème du carnaval, déplacement à l'espace sensoriel O'5 sens, atelier fabrication du pain, sortie à Brouss'âne, rencontre avec l'ALSH de Vorey, lecture d'histoires pour Halloween, spectacle de Noël
DONNÉES	Tarif moyen de PSU des	1,73€	1,98 €

FINANCIÈRES	familles		
	Dépenses	85 510,11 €	203 921,00 €
	Recettes	87 813,79 €	224 175,24 €
	Excédent	2 303,68 €	20 254,24 €
<p>Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants nettement supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 24 155,18 € en charges et + 42 385,49 € en recettes.</p>			

Allègre		Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023	Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	12	12
	Nombre de jours d'ouverture	103	223
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	74,38 %	73,72 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	22	28
	Nombre d'enfants	29	34
	Nombre de fratries	7	6
	Nombre de familles monoparentales	0	0
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	1	1
<p>Il est constaté une diminution des heures réalisées et facturées sur 2024 par rapport à 2023, en lien avec le départ de nombreux enfants à l'école, l'augmentation des absences des enfants et la fermeture de la structure 3 jours de plus qu'en 2023</p>			
RESSOURCES HUMAINES	<ul style="list-style-type: none"> - 1 responsable de structure à 0,8 ETP - 1 agent d'entretien à 0,28 ETP - 4,88 ETP auprès des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de structure à 0,8 ETP - Assistante administrative à 0,18 ETP - 4,62 ETP auprès des enfants - Agent d'entretien à 0,29 ETP 	
<p>Un agent assiste la directrice dans les tâches uniquement administratives, une animatrice en CDI a été licenciée et trois professionnelles ont assuré des remplacements d'arrêts maladie et de professionnelles parties en formation.</p>			
ACTIONS destinées aux enfants	Ateliers divers (cuisine, peinture,...), activités et sorties extérieures (promenade, jeux d'eau, visite à la médiathèque, pique-nique), Halloween, spectacle	Atelier cuisine avec confection de galette des rois, enfants costumés pour mardi gras et carnaval, divers ateliers pour la semaine de la petite enfance,	

		de Noël avec une conteuse, ...	chasse à l'œuf, atelier découverte autour de différents œufs, kermesse, sortie à la ferme pédagogique de Félines, pot de rentrée, spectacle de Noël
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif moyen de PSU des familles	1,41€	1,34 €
	Dépenses	138 852,58 €	306 481,88 €
	Recettes	146 985,41 €	305 025,18 €
	Excédent	8 132,83 €	-1 456,70 €
Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants nettement supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 46 824,77 € en charges et + 43 558,95 € en recettes.			

Chadrac		Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	17	17
	Nombre de jours d'ouverture	106	222
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	85,66 %	83,58 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	38	47
	Nombre d'enfants	42	50
	Nombre de fratries	4	3
	Nombre de familles monoparentales	0	0
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	0	2
Il est constaté un maintien du taux d'occupation et une hausse du nombre d'enfants accueillis			
RESSOURCES HUMAINES	<ul style="list-style-type: none"> - 1 éducatrice spécialisée à 1 ETP - 4 auxiliaires de puériculture (= 4 ETP) - 3 agents petite enfance (= 3 ETP) - 1 agent d'entretien à 0,5 ETP Soit 8,5 ETP 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de structure à 1 ETP - 1 apprenti auxiliaire de puériculture - 7 ETP auprès des enfants - Entretien des locaux assuré par l'association Césame depuis septembre 	
Il est constaté un maintien des ETP auprès des enfants			
ACTIONS destinées aux enfants	Temps passerelle avec l'école, pique-nique aux	Passerelle école, passerelle ALSH, temps	

		jeux de Chadrac, rencontre à la médiathèque, intervention de lire et faire lire, troc de vêtement, semaine du goût, mise en place d'un journal destiné aux familles, thème sur l'année « les oiseaux »	lecture à la médiathèque de Chadrac, galette des rois, intervention de l'association « Lire et faire lire », trocs de livres, de jouets, de vêtements, activités autour du thème de l'année « les oiseaux », carnaval avec l'école et le relais petite enfance, semaine de la petite enfance
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif moyen de PSU des familles	1,84€	1,76 €
	Dépenses	174 430,97 €	418 910,85 €
	Recettes	155 430,42 €	372 283,63 €
	Excédent	-19 000,55 €	-46 627,22 €
Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants nettement supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 88 688,87 € en charges et + 42 061,65 € en recettes.			

Rosières		Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	22	22
	Nombre de jours d'ouverture	107	223
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	70,00 %	77,29 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	41	48
	Nombre d'enfants	47	59
	Nombre de fratries	6	11
	Nombre de familles monoparentales	1	1
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	0	0
Il est constaté une hausse du taux d'occupation, du nombre de familles et d'enfants accueillis			
RESSOURCES HUMAINES	- 1 éducatrice de jeunes enfants à 1 ETP - 4 auxiliaires de puériculture (= 3,66 ETP) - 5 agents petite enfance (= 4,1 ETP) Soit 8,76 ETP dont 8,26	- 1 responsable à 1 ETP - 7,04 ETP auprès des enfants - Entretien des locaux assuré par l'association Césame depuis septembre	

		ETP auprès des enfants	
Il est constaté une baisse des ETP auprès des enfants			
ACTIONS destinées aux enfants		Réorganisation de la structure en 2 groupes d'âges distincts, sorties fréquentes en promenade, à pied ou en poussettes, spectacle de fin d'année avec une conteuse, projet passerelle avec les écoles de Rosières, partenariat avec le centre de loisirs, animation mensuelle avec les assistantes maternelles, visite à la médiathèque, réunions avec les familles	- projet passerelle avec les écoles de Rosières, partenariat avec l'ALSH, temps lecture à la médiathèque
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif moyen de PSU des familles	1,35€	1,49 €
	Dépenses	224 964,95 €	430 235,59 €
	Recettes	239 202,87 €	426 532,97 €
	Excédent	14 237,92 €	-3 702,62 €
<p>Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation avec 2 contrats différents pour Rosières.</p> <p>Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 18 935,59 € en charges et + 15 232,97 € en recettes.</p>			

Vorey-sur-Arzon		Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2023	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024
INDICATEURS ACTIVITÉS	Nombre de places	18	18
	Nombre de jours d'ouverture	108	224
	Horaires d'ouverture	7h30 à 18h30	7h30 à 18h30
	Taux d'occupation (sur les heures facturées)	75,82 %	75,77 %
DONNÉES SOCIOLOGIQUES	Nombre de familles	42	46
	Nombre d'enfants	49	46
	Nombre de fratries	27	30
	Nombre de familles monoparentales	3	4
	Nombre de familles nombreuses (plus de 3 enfants)	9	2
Il est constaté une légère baisse de la fréquentation à partir de septembre due à la			

scolarisation de plusieurs enfants. Le taux d'occupation reste stable ainsi que le nombre d'enfants accueillis			
RESSOURCES HUMAINES		- 3 éducatrices de jeunes enfants (= 2,38 ETP) - 2 auxiliaires de puériculture (= 1,5 ETP) - 3 CAP petite enfance (= 2,74 ETP) - 1 secrétaire comptable (= 0,5 ETP) - 1 agent d'entretien (= 0,57 ETP) Soit 7,69 ETP dont 5,93 ETP auprès des enfants	- 1 responsable de structure à 0,81 ETP - Secrétaire comptable à 0,46 ETP - 5,67 ETP auprès des enfants - Agent d'entretien à 0,57 ETP
La directrice adjointe est partie à la retraite début 2024, la secrétaire comptable a démissionné en octobre 2024. Face aux difficultés de recrutement, le délégataire privilégie les remplacements en interne lorsque cela est possible (maladie, congés)			
ACTIONS destinées aux enfants		Activités du quotidien (peinture, musique, danse, psychomotricité, balades, jardinage,...), partenariat avec les écoles, le centre de loisirs, la bibliothèque, l'Embarcadère,... Autres projets : salon du livre, petits déjeuners et goûters avec les familles, parentalité en Emblavez (conférence, groupes de parole, les 4 saisons de la famille,...)	Partenariat avec les écoles, le centre de loisirs, la bibliothèque, l'Embarcadère,... Autres projets : spectacle de Noël, rencontre avec des artistes, parentalité en Emblavez, activité au quotidien (peinture, musique, jardinage, psychomotricité, balade, rencontre intergénérationnelle.
DONNÉES FINANCIÈRES	Tarif moyen de PSU des familles	1,46 €	1,62 €
	Dépenses	191 802,00 €	414 174,74 €
	Recettes	179 496,52 €	407 440,44 €
	Excédent	-12 305,48 €	-6 734,30 €
Il est difficile de comparer les deux exercices dans la mesure où la DSP n'a débuté que le 1^{er} juillet 2023, et que 2024 constitue la première année complète d'exploitation. Le compte de résultat réalisé fait apparaître des montants nettement supérieurs à ceux prévus dans l'offre, avec un écart de + 63 506,74 € en charges et + 56 772,44 € en recettes.			

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 10/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE des rapports annuels 2024 fournis par chaque délégataire dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de structures petite enfance.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_261

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Contrat de Ville : examen 2ème session des subventions 2025
----------------	---

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Vu la loi Lamy n°2014 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la délibération n°17 du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 qui autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Ville pour la période 2024-2030 ;

Considérant que pour l'année 2025, dans le cadre du Contrat de Ville, une enveloppe financière est prévue au budget de la Cohésion Sociale pour les demandes de subventions concernant des projets développés dans les quartiers prioritaires de Guitard et du Val Vert ;

Vu la délibération du 03 juillet 2025 autorisant Monsieur le Président à verser des subventions, dans le cadre de la 1ère session du Contrat de Ville, pour un montant total de 108 033 € afin de soutenir les projets portés par des associations et des structures publiques dont les actions relèvent d'une des orientations du Contrat de Ville (soutien aux personnes fragiles, réussite éducative et cadre de vie) ;

Considérant que certains projets déposés en 1ère session méritaient des compléments d'informations ;

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville pour la 2ème session a validé les participations de chacun des membres signataires pour 2 projets.

Il est donc proposé d'examiner les demandes telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

Pour la Communauté d'agglomération, le montant total s'élève à 6 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 10/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la nature et le montant des subventions de la 2ème session 2025 au titre du Contrat de Ville telles que présentées dans le tableau joint en annexe de la présente,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20251006-DEL_CC2025_261-DE

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_262

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Avenant au Contrat de Ville : signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration
----------------	---

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Vu le contrat de ville 2024-2030 "Engagements Quartiers 2030" signé le 13 mai 2024 portant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Vu l'instruction ministérielle sur l'intégration de 2024 qui précise que les contrats de ville intégrant des axes spécifiques aux étrangers primo arrivants pourront être considérés comme CTAI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025/198 du 25/06/2025 autorisant Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature au titre d'un CTAI ;

L'avenant au Contrat de ville valant Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), présenté en annexe, s'inscrit dans la continuité de la politique nationale d'accueil et d'intégration des primo-arrivants et bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et répond aux enjeux identifiés dans le contrat de ville 2024-2030 «Engagements Quartiers 2030».

Les parties signataires de l'avenant s'engagent à favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants (EPA) en situation régulière – dont les Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) et les Bénéficiaires d'une Protection Temporaire (BPT) – par l'intermédiaire des actions qui seront programmées annuellement et validées lors des instances de pilotage et de suivi de la politique de la ville.

Pour cette première année, les actions proposées s'inscrivent dans les axes suivants :

1. Apprentissage du français et apprentissage du français à visée professionnelle ;
2. Appropriation des principes de la République et des usages de la société française (laïcité, égalité femmes hommes, citoyenneté, parentalité) ;
3. Accès au sport.

La Communauté d'agglomération mobilise des financements à hauteur de 23 000 € dans le cadre de son enveloppe annuelle « Politique de la Ville » pour l'année 2025. L'État contribue à hauteur de 30 000 € pour cette première année.

Les thématiques retenues au titre de l'annexe au contrat de ville valant CTAI pourront évoluer sur la période 2025/2030 en fonction des besoins identifiés et des orientations définies dans le cadre de la politique de la ville et formalisées dans le cadre d'un avenant complémentaire annuel.

L'avenant valant CTAI, annexé au contrat de ville, est conclu à compter de sa signature jusqu'au terme du contrat de ville, soit pour une période de 5 ans jusqu'au 31/12/2030.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 10/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les termes du Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration, ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat de ville valant Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) pour la période 2025-2030 ainsi que tous les documents afférents,
- APPROUVE la contribution financière de l'État d'un montant de 30 000 € pour l'année 2025.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_263

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : modification du tableau des emplois
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. De la même manière, il revient au Conseil Communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

En premier lieu, il est proposé de créer le poste n°654 d'adjoint au chef de service Petite enfance à temps complet, notamment chargé de la coordination des crèches gérées en régie. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'attaché, attaché principal.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins des services ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En deuxième lieu, il est proposé de créer le poste n°655 d'agent d'entretien et de gardiennage, affecté à l'équipement Quincieu, au sein du service des Sports. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe.

En troisième lieu, suite à l'évolution de carrière de deux agents au sein de l'Atelier des arts, il convient de créer le poste n°656 d'enseignant d'accordéon à temps non complet (4 heures hebdomadaires /20) et le poste n°657 d'enseignant de percussion à temps non complet (4h/20). Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires des grades d'assistant d'enseignement artistique, assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins des services ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à des agents contractuels en application des dispositions ci-dessus énoncées, ceux-ci exerceront les fonctions définies précédemment et seront rémunérés dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

En quatrième lieu, suite à un départ en retraite au sein de l'Atelier des arts, il convient de réaffecter les missions à des agents travaillant à temps non complet. Par conséquent, il est proposé de créer les postes suivants, en vue d'augmenter le temps de travail des agents occupant les fonctions :

- le poste n°658 d'enseignant de contrebasse à temps non complet (10,5h/20) ;
- le poste n°659 d'enseignant en arts plastiques à temps non complet (5,5h/20) ;
- le poste n°660 d'enseignant de guitare à temps non complet (10,5h/20) ;

- le poste n°661 d'enseignant d'accordéon diatonique et cornemuse à temps non complet (16,5h/20) ;
- le poste n°662 d'enseignant de danse à temps non complet (16,75h/20) ;
- le poste n°663 d'enseignant d'arts plastiques à temps non complet (9h/20).

Les emplois n°90, 91, 98, 107, 121 et 140 pourront être supprimés avec avis du Comité social territorial.

En cinquième lieu, dans le cadre d'une restructuration du multi-accueil de Saint-Paulien, il y a lieu de modifier les quotités de travail de 2 postes. Pour cela il est proposé de créer les postes suivants :

- le poste n°664 d'Assistant éducatif petite enfance à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'agent social, agent social principal de 2ème classe, agent social principal de 1ère classe.
- le poste n°665 d'Auxiliaire de puériculture à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'auxiliaire de puériculture de classe normale, auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

Par dérogation, seul l'emploi n°665 pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins des services ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux.

Les emplois n°545 et 541 pourront être supprimés avec avis du Comité social territorial.

En dernier lieu, il est nécessaire de modifier les grades cibles des postes suivants au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement :

- le poste n° 229 d'agent exploitation assainissement à temps complet ;
- le poste n°274 d'électromécanicien à temps complet ;
- le poste n°275 d'électromécanicien à temps complet.

Au vu de la spécificité des missions exercées, il convient d'être moins restrictif et d'établir que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires des grades d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE - la création du poste n°654 d'adjoint au chef de service petite enfance à temps complet ;
- la création du poste n°655 d'agent d'entretien et de gardiennage à temps complet ;
- la création du poste n°656 d'enseignant d'accordéon à temps non complet (4h/20) ;
- la création du poste n°657 d'enseignant de percussion à temps non complet (4h/20) ;
- la création du poste n°658 d'enseignant de contrebasse à temps non complet (10,5h/20) ;
- la création du poste n°659 d'enseignant en arts plastiques à temps non complet (5,5h/20) ;
- la création du poste n°660 d'enseignant de guitare à temps non complet (10,5h/20) ;
- la création du poste n°661 d'enseignant d'accordéon diatonique et

- cornemuse à temps non complet (16,5h/20) ;
- la création du poste n°662 d'enseignant de danse à temps non complet (16,75h/20) ;
 - la création du poste n°663 d'enseignant d'arts plastiques à temps non complet (9h/20),
 - la création du poste n°664 d'assistant éducatif petite enfance à temps complet,
 - la création du poste n°664 d'auxiliaire de puériculture à temps complet,
 - la modification des modalités de l'emploi n°229 d'agent exploitation assainissement à temps complet ;
 - la modification des modalités de l'emploi n°274 d'électromécanicien à temps complet ;
 - la modification des modalités de l'emploi n°275 d'électromécanicien à temps complet.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_264

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : mises à disposition
----------------	---------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Madame Nathalie VALETTE, agent de la Communauté d'agglomération, est mise à disposition de la Ville du Puy-en-Velay pour assurer le remplacement d'un agent administratif chargé du secrétariat et du guichet unique, au sein du Centre technique municipal, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 9 septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. À ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 100 % de son temps de travail.

Madame Elodie CHAPELAND, agent de la Communauté d'agglomération, est mise à disposition de la Communauté de Communes des Sucs pour assurer des missions d'enseignement de saxophone, jazz, ateliers rythmiques, au sein de l'école intercommunale de musique, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026. À ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 5 heures 30 hebdomadaires.

Monsieur Jérôme PAYS, agent de la Commune de Saint-Privat d'Allier, est mis à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'exploitation Eau et Assainissement, au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. À ce titre, il est mis à disposition pour une quotité de 30 % de son temps de travail.

Monsieur Roger MENINI, agent de la Commune de Saint-Vidal, est mis à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'exploitation Eau et Assainissement, au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. À ce titre, il est mis à disposition pour une quotité de 70 % de son temps de travail.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les périodes correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe des mises à disposition de Mesdames Nathalie VALETTE, Elodie CHAPELAND, Messieurs Jérôme PAYS et Roger MENINI, selon les quotités et modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_265

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : modification
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé par arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/254 du 26 décembre 2016.

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération exerce les compétences obligatoires inscrites à l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par une délibération du 30 novembre 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le champ des compétences optionnelles.

Ainsi, les statuts déterminant les compétences de la Communauté d'agglomération n'ont cessé d'évoluer, en application des dispositions législatives et aussi afin d'intégrer les projets structurants portés par la Communauté d'agglomération, en s'appuyant sur son projet de territoire.

Le 28 septembre 2023, les statuts ont été approuvés par le Conseil communautaire; un arrêté préfectoral a été pris le 7 février 2024.

En raison d'évolutions réglementaires et au vu de l'exercice concret de nos compétences supplémentaires, il est apparu nécessaire de proposer un ajustement des statuts.

Cette mise à jour concerne les compétences supplémentaires suivantes :

- petite enfance, pour tenir compte de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, qui précise notamment le périmètre et la répartition des compétences entre communes et EPCI et crée le service public de la petite enfance (SPPE) ;
- cohésion sociale et territoriale, intégration de la contractualisation avec la CAF et autres partenaires et une évolution quant à la gestion de la ludothèque à Brives- Charensac ;
- enseignement supérieur, avec l'inscription du soutien au self de l'IUT.

En application des dispositions de l'article L 5211-5 du CGCT portant sur la création des établissements publics de coopération intercommunale et de l'article L 5211-20 du même code relatives aux modifications des compétences, le projet de statuts doit être présenté pour accord à chaque Conseil Municipal des communes membres.

Cet accord doit être exprimé, dans un délai de trois mois, par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

À l'issue, sous réserve de l'obtention de la majorité requise, les statuts feront l'objet d'un arrêté du Préfet permettant ainsi leur entrée en vigueur effective.

Enfin, il convient de préciser que, pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, une délibération spécifique portant définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie est également soumise au vote du Conseil Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-20 ainsi que les articles L.5216-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 février 2024 ;

Vu le projet de statuts joint à la présente délibération ;

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay tels qu'annexés,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à saisir les maires de l'ensemble des communes membres afin qu'ils soumettent ces statuts ainsi adoptés par le Conseil Communautaire à l'approbation par leur Conseil Municipal,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire de prononcer la modification des statuts ainsi définis sous réserve de l'obtention des conditions de majorité requises.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_266

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Définition de l'intérêt communautaire : modification
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5214-16 et L. 5216-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Vu la délibération n° 6 du 28 septembre 2023 définissant l'intérêt communautaire ;

En complément des statuts fixant les compétences de la Communauté d'agglomération, le Conseil Communautaire doit définir l'intérêt communautaire de certaines compétences, afin de préciser son champ d'action (art L 5216-5 CGCT). L'exercice de certaines compétences des EPCI à fiscalité propre est en effet subordonné à la reconnaissance préalable de leur intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est défini comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'actions transférés à la Communauté et ceux qui demeurent dans les communes.

Est ainsi fixé le périmètre fonctionnel du groupement, d'une part et aussi, d'autre part, de ses communes membres.

Le Conseil Communautaire est compétent pour définir l'intérêt communautaire. La délibération doit être adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés (art. L 5216-5 du CGCT).

Considérant que l'évolution des besoins du territoire et des projets communautaires nécessite d'adapter la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant l'opportunité de clarifier et de préciser les critères permettant de déterminer l'intérêt communautaire de certains équipements et services ;

Considérant que cette modification permettra une meilleure répartition des compétences entre la Collectivité et ses communes membres ;

Il vous est proposé d'approuver la modification de l'intérêt communautaire conformément au document ci-annexé.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la définition de l'intérêt communautaire ci-jointe annexée.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_267

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Didier SABOURAULT Juridique-Assurances-Patrimoine-Assemblées

Objet :	Micro-crèche de Saint-Privat d'Allier : versement d'une aide économique sur le fondement de l'article L2251-3 du CGCT
----------------	---

Rapporteur : Marielle ROCHER

Le projet de territoire et l'analyse des besoins sociaux de l'agglomération font ressortir un déficit de places d'accueil à destination de la petite enfance sur l'est du territoire communautaire.

En juillet 2022, une micro-crèche privée, dénommée Les Tiou-Loulous a été créée par Madame Chambon à Saint-Privat d'Allier, sous la forme juridique d'une EURL. L'activité a démarré en septembre de la même année, avec une capacité d'accueil de 6 enfants/jour, du lundi au vendredi de 7h à 18h30 (enfants âgés de 10 semaines à 5 ans révolus).

Actuellement, l'EURL loue à un propriétaire privé les locaux qui accueillent ladite micro-crèche. Le loyer, d'un montant annuel de 7 200 €, devait, à l'origine, être pris en charge par la commune de Saint-Privat d'Allier. En octobre 2022, la Préfecture a rappelé à la commune que celle-ci n'était plus fondée à intervenir, la compétence Petite Enfance ayant été transférée à la Communauté d'agglomération.

Depuis l'entrée en vigueur du bail au 1er septembre 2022, aucun loyer n'a été versé par l'EURL au propriétaire bailleur.

Aussi et en lien avec la Préfecture, il a été recherchée une solution répondant aux intérêts de tous les protagonistes, en vue de maintenir cette structure.

Le principe d'une aide économique, motivée par l'insuffisance d'accueil et de l'initiative publique et privée sur ce secteur géographique, est fondé. En effet, au titre de la compétence Petite Enfance et au vu du constat de la carence de l'offre d'accueil de jeunes enfants sur cette partie du territoire, il est possible d'intervenir sur la base de l'article L 2251-3 CGCT, aux termes duquel, lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent accorder des aides destinées à assurer le maintien de services nécessaires à la population en milieu rural.

D'une analyse concrète de la situation, il ressort les points suivants, de nature à fonder l'aide envisagée :

- l'activité en question s'exerce bien en milieu rural, son lieu d'exercice ainsi que les communes alentours ayant une faible densité de population et demeurant relativement éloignées de la zone urbaine du Puy-en-Velay,
- un besoin local d'accueil confirmé par les évolutions démographiques des communes voisines, dépourvues de modes de garde collectifs,
- les structures d'accueil des jeunes enfants, existantes dans un rayon de 20 à 30 minutes, offrent une capacité d'accueil limitée, qui est au demeurant mobilisée par les habitants de ces territoires,
- aucune assistante maternelle n'était recensée jusqu'à début 2025 sur les communes rurales voisines de Saint-Jean-Lachalm (303 hab.), Monistrol d'Allier (219 hab.), Alleyras (153 hab.), Saint-Bérain (90 hab.) et Saint-Préjet d'Allier (167 hab), ce qui illustre la pénurie de solutions de garde individuelle,
- l'installation d'une nouvelle assistante maternelle à Saint-Privat-d'Allier en janvier 2025 est à noter mais sa capacité d'accueil est limitée à 2 enfants.

La structure dégage un faible excédent avec une décision d'augmenter les tarifs en 2025 pour faire face à l'évolution des charges et plus particulièrement les frais de personnel. En effet, la micro crèche doit également répondre aux obligations réglementaires accrues en matière de qualifications des personnels assurant l'accueil de jeunes enfants.

Sur ces fondements, il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte un soutien financier à la structure.

Après analyse des comptes et de l'activité de la micro-crèche, il est proposé une aide économique d'un montant de 21 600 €, correspondant aux 3 années de loyers impayés (2022-2025).

Ce soutien ne peut être qu'exceptionnel et transitoire, dans l'attente d'une solution pérenne à trouver par la structure.

Les modalités de versement de l'aide économique de la Communauté d'agglomération sont définies dans la convention jointe à la présente délibération.

Cette convention, d'une durée limitée (du 1/10/2025 au 31/12/2026), prévoit deux échéances de versement de l'aide : 10 800 € à la signature de la convention et 10 800 € au 1/05/2026. Elle conditionne également le versement de cette aide au paiement effectif, par l'EURL, des loyers dus au propriétaire bailleur et à la fourniture des comptes et d'un rapport d'activité à la collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE dans le cadre de la gestion de la micro crèche privée située à Saint-Privat d'Allier, le versement à titre exceptionnel d'une aide économique d'un montant de 21 600 € à l'EURL Les Tiou-Loulous,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document y afférent.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 1

Jean Yves BERAUD

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_268

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Sandy ISSARTEL Police Municipale

Objet :	Vidéo protection des infrastructures d'intérêt communautaire : mise en place d'une convention pluri communale d'autorisation de visualisation
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Dans un souci d'amélioration de la sécurité publique et de collaboration intercommunale, les communes d'Espaly Saint-Marcel, d'Aiguilhe ainsi que la ville du Puy-en-Velay souhaitent établir une convention permettant aux agents de la Police Municipale de la ville du Puy-en-Velay d'accéder à la visualisation des images issues des caméras de vidéoprotection des infrastructures communautaires installées sur leur territoire.

Cette convention a pour objet d'autoriser les agents habilités du service de la Police Municipale de la ville du Puy-en-Velay à visualiser, dans le respect des réglementations en vigueur sur la protection des données et la vie privée, les images de vidéoprotection des infrastructures communautaires installées sur le territoire des communes signataires.

Il est donc nécessaire de signer une convention pluri-communale d'autorisation de visualisation de la vidéoprotection des infrastructures d'intérêt communautaire avec la ville du Puy-en-Velay, les villes d'Aiguilhe et d'Espaly Saint-Marcel.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la signature de la convention pluri-communale d'autorisation de visualisation de la vidéoprotection des infrastructures d'intérêt communautaire avec la ville du Puy-en-Velay, les villes d'Aiguilhe et d'Espaly Saint-Marcel.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_269

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Celine CHEVALIER Appui aux territoires

Objet :	Convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune d'Espaly Saint-Marcel : signature de l'avenant n°1
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Le 15 juillet 2018, une convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération et la commune d'Espaly Saint-Marcel était mise en place et précisait les modalités d'intervention et de facturation des prestations de la commune sur les équipements et services désignés suivants :

- **Multi accueil** « Les petits câlins », situé dans le bâtiment accolé à l'Espace Charles VII, 27 avenue de la Mairie, 43 000 Espaly-St-Marcel,
- **Jardin d'enfants**, situé dans l'Espace Charles VII, 23-25 avenue de la Mairie, 43 000 Espaly-St-Marcel,
- **Halle multi-activités « Les Orgues »**, située route de Langeac, 43 000 Espaly-St-Marcel.

La Communauté d'agglomération sollicite en date du 27 mai 2025 le Département de la Haute-Loire pour son établissement d'accueil du jeune enfant « Les Petits Câlins » pour :

- l'augmentation de l'agrément de la crèche pour passer à 33 places ;
- la fermeture du Jardin d'enfants ;
- la modification de l'amplitude horaire de la structure à compter du 1^{er} septembre 2025.

Cette demande a reçu **un avis favorable du Département de la Haute-Loire en date du 18 août 2025.**

Par ailleurs, la commune d'Espaly souhaite bénéficier de la mise à disposition de la Halle multi-activités « Les Orgues » pour l'organisation d'une manifestation annuelle. Il est proposé au Conseil Communautaire de valider la mise à disposition de la Halle multi-activités « Les Orgues » à la commune d'Espaly dans les conditions suivantes :

- utilisation limitée à un événement par an ;
- aucun soutien logistique ou en personnel ne sera fourni par l'Agglomération ;
- dépôt obligatoire d'une demande auprès du service gestionnaire de l'Agglomération, au moins trois mois avant la date prévue. Cette demande sera étudiée en fonction de la disponibilité de la Halle multi-activités « Les Orgues ».

Un avenant la convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune d'Espaly Saint-Marcel à compter du **1^{er} septembre 2025** est proposé pour mettre à jour : les équipements et services concernés ainsi que les articles 6 (Durée de la convention) et 8 (Avenants) de la convention initiale.

Les tarifs des prestations seront revus en 2026.

L'annexe 2 à la convention de prestations de service est aussi modifiée en conséquence.

L'avenant à la convention entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de prestations de services entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune d'Espaly Saint-Marcel avec effet au 1^{er} septembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à cet objet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_270

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Objet :	Centre culturel de Vals-près-Le Puy : travaux de modernisation de l'éclairage public : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	---

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Dans le cadre de l'aménagement des parkings du Centre Culturel de Vals-près-Le Puy, des travaux de rénovation de l'éclairage public sont nécessaires.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
44 462,74 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % soit :

$$44\ 462,74 \times 55 \% = 24\ 454,51 \text{ €}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement des parkings du Centre Culturel de Vals-près-Le Puy,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel le Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses à la somme de : 24 454,51 € et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du service de gestion comptable du Puy-en-Velay, le comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_271

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Carole DESCHAMPS

Objet :	ZA de Corsac/Chassende à Brives-Charensac : rénovation de l'éclairage public : autorisation de confier les travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	---

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public de la zone d'activités de Corsac/Chassende sur la commune de Brives-Charensac, les services communautaires ont sollicité le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **94 692,22 € H.T.** pour la tranche 1 et **105 622,99 € H.T.** pour la tranche 2.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Département d'Énergies peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay une participation de 55 %, soit :

Tranche 1	94 692,22 €	55 %	52 080,72 €
Tranche 2	105 622,99 €	55 %	58 092,64 €
Montant total	200 315,21 €	55 %	110 173,36 €

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet de rénovation de l'éclairage public de la zone d'activité de Corsac/Chassende située sur la commune de Brives-Charensac,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses à la somme de 110 173,36 € (tranche 1 et 2) et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du service de gestion comptable du Puy-en-Velay, le comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

Délibération n° DEL_CC2025_271 du 30/09/2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20251006-DEL_CC2025_271-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30/09/2025

Délibération n° DEL_CC2025_272

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la

Convocation :

mercredi 24
septembre 2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

08/10/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Fabien BLANCHEFORT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE à Monsieur Daniel JOUBERT, Madame Maguy MASSE à Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean Paul NICOLAS à Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Christine NOTON à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Madame Karine REYNAUD à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Marie-Pierre VINCENT à Monsieur Michel FILERE

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 21 h 00

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Carole DESCHAMPS

Objet :	ZA Laprade commune de Saint-Germain-Laprade : rénovation de l'éclairage public : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la haute-Loire
----------------	---

Rapporteur : Thierry MOURGUES

La zone d'activités Laprade située sur la commune de Saint-Germain-Laprade a besoin de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public. Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a été sollicité.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **123 746,40 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération une participation de 55 %, soit :

$$123\,746,40 \times 55\% = 68\,060,52 \text{ €}.$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 15/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 08/09/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet de rénovation de l'éclairage public de la zone d'activités Laprade située sur la commune de Saint-Germain-Laprade,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement des dépenses s'élève à 68 060,52 € et autorise Monsieur Le Président à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, le comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30/09/2025,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 30/09/2025